

La formation professionnelle

Contexte général et spectacle vivant : les dates clés

Avant les années 60

Contexte général	Spectacle vivant : institutions et diplômes
<p>1919 <i>Loi relative à l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial du 25 juillet 1919</i> ; qui pose les bases d'un enseignement professionnel et permet un financement des établissements techniques privés. La loi divise la formation en trois composantes : - la formation professionnelle, chargée de prendre en compte les besoins de connaissances pratiques ou théoriques nés du métier ; - l'éducation ouvrière, ayant pour but d'acquérir une meilleure formation militante ; - l'éducation populaire, chargée de mettre en œuvre une pratique étendue des loisirs.</p> <p>1925 Instauration d'un impôt destiné à financer la taxe d'apprentissage</p> <p>1939 <i>Décret-loi du 6 mai 1939</i> qui constitue le cadre administratif et financier de la formation professionnelle jusqu'en 1946</p> <p>1946 Le droit à la formation professionnelle, tout comme le droit à la sécurité sociale, est inscrit dans le préambule de la constitution de la République.</p> <p>1949 Création de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).</p> <p>1957 Loi du 13 juillet 1957 instituant un congé d'éducation ouvrière pour les salariés : un droit d'absence pour la formation syndicale pris sur le temps de travail, mais non rémunéré.</p> <p>1959 <i>Loi sur la promotion sociale</i> qui permet aux centres de formation de mettre en place des cours du soir.</p>	<p>1713 Création de l'Ecole de danse de l'Opéra de Paris</p> <p>1795 Création du Conservatoire de Musique, puis d'une classe de déclamation</p> <p>1934 Le Conservatoire de Musique et de Déclamation devient le Conservatoire National de Musique et d'Art Dramatique</p> <p>1941 Création du Centre de Formation Professionnelle du Spectacle, par la suite appelé la rue blanche et devenue l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT).</p> <p>1946 Création du Conservatoire National de Musique Création du Conservatoire National d'Art Dramatique</p> <p>1954 Création de l'Ecole du Théâtre National de Strasbourg (TNS)</p>

Les années 60/70

Contexte général	Spectacle vivant : institutions et diplômes
<p>1966 <i>Loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle du 3 décembre 1966</i> qui :</p> <ul style="list-style-type: none">- précise que la formation relève du service public et donc que seul l'Etat doit intervenir dans le domaine ;- introduit le droit à la formation sur le temps de travail. <p>1969 <i>Accord national interprofessionnel (ANI) du 10 février 1969 sur la sécurité de l'emploi</i>, qui instaure les CPNEF (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation). Mise en place de la nomenclature française des niveaux de formations (de I à V).</p> <p>1970 <i>Accord national interprofessionnel (ANI) du 9 juillet 1970</i>, qui :</p> <ul style="list-style-type: none">- fonde la légitimité des partenaires sociaux à régir le dispositif de formation continue ;- fait entrer la formation professionnelle dans le droit du travail ;- exclut le secteur public du dispositif. <p>1971 <i>Loi portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente du 16 juillet 1971</i>, qui :</p> <ul style="list-style-type: none">- pose le principe du droit à la formation continue ;- confirme le droit au congé de formation (CIF) ;- crée une obligation de dépense de formation à la charge des entreprises de plus de dix salariés ;- précise le rôle des représentants de salariés en matière de formation ;- réorganise l'aide de l'Etat à la rémunération des stagiaires et prévoit des dispositions particulières pour des catégories de travailleurs autres que les salariés ;- instaure les Fonds d'Assurance Formation (FAF), qui deviendront par la suite des OPCA ;- définit le régime de protection sociale applicable aux stagiaires. <p>1975 <i>Loi relative au contrôle du financement des actions de formation professionnelle continue du 31 décembre 1975</i> ; qui instaure le contrôle par l'administration des établissements de formation recevant les fonds des employeurs ainsi que les modalités d'utilisation de la participation des entreprises.</p> <p>1978 <i>Loi modifiant certaines dispositions du livre IX du Code du travail relatives à la promotion individuelle, au congé de formation et à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle du 17 juillet 1978</i> ; qui :</p> <ul style="list-style-type: none">- redéfinit le Congé Individuel de Formation (CIF) pour renforcer son caractère individuel, mais qui reste réservé aux salariés en CDD ;- réaffirme l'objectif de promotion sociale et culturelle.	<p>1972 Création de l'Afdas en tant que Fond d'Assurance Formation (FAF) devenu Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA). Est agréé par l'Etat pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs. Ces contributions sont utilisées pour financer des actions de formation et de professionnalisation.</p> <p>1974 Création du Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle (CFPTS).</p>

Les années 80

Contexte général	Spectacle vivant : institutions et diplômes
<p>1981 Création d'un ministère de la formation, aujourd'hui intégré au ministère du travail.</p> <p>1982 <i>Ordonnance du 22 mars 1982</i> créant les missions locales pour l'emploi des jeunes et les permanences d'accueil d'information et d'orientation professionnelle (PAIO).</p> <p>1983 Signature de l'<i>Accord national interprofessionnel (ANI) du 25 avril 1983</i> ouvrant de nouvelles voies à l'insertion des jeunes par l'insertion grâce aux contrats de qualification et d'orientation (formation en alternance).</p> <p>1983 Création des Fongecif (Fonds de Gestion du Congé Individuel de Formation).</p> <p>1984 <i>Loi portant réforme de la formation professionnelle continue du 24 février 1984</i>, qui : - élargit le droit au congé individuel de formation (CIF) aux salariés en CDI ; - introduit une obligation de négocier sur la formation professionnelle dans les branches ou les entreprises (en renforçant le rôle du comité d'entreprise).</p> <p>1988 <i>Loi portant diverses mesures relatives à la formation professionnelle du 4 janvier 1988</i> qui vise à mieux associer les partenaires sociaux à la gestion du Congé Individuel de Formation (CIF) et à simplifier les conditions de fonctionnement des comités départementaux de la formation professionnelle.</p> <p>1989 Mise en place de crédits formation, les ECTS : éléments d'information et de description qui décrivent les contenus des enseignements supérieurs et attribue des crédits. L'attribution des points est fondée sur le système de formation (parcours académique reposant sur la charge de travail de l'étudiant), contrairement à l'ECVET qui se fonde sur les acquis de l'apprentissage.</p>	<p>1980 Création du Conservatoire de Musique de Lyon</p> <p>1981 Création de l'Ecole Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette</p> <p>1982 Création de l'Ecole du Centre Dramatique National de Saint-Etienne</p> <p>29 avril 1983 Création des Centres de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI)</p> <p>1983 Création du Centre National d'Artistes Lyriques (CNIPAL)</p> <p>1985 Création du Centre National des Arts du Cirque (CNAC)</p> <p>1986 Création de l'Institut Supérieur des Techniques du Spectacle (ISTS) Création de l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS)</p> <p>1988 Création de l'Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois (ENACR)</p> <div data-bbox="1182 965 2069 1362" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Diplômes d'Etat :</p><p>1984 Création du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI)</p><p>1987 Création du Diplôme des Métiers d'Art (DMA)</p><p>1989 Création du Diplôme d'Etat de professeur de danse Création du Diplôme des Métiers d'Art cirque Création du Brevet Artistique des Techniques du Cirque (BATC)</p></div>

Les années 90

Contexte général	Spectacle vivant : institutions et diplômes
<p>1990 <i>Loi relative au crédit de formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue du 4 juillet 1990</i> qui crée un droit à la qualification des organismes de formation à travers l'Office Professionnel de Qualification des organismes de Formation Continue (OPQFC), association qui délivre des labels de qualité, l'objectif étant de moraliser le marché de la formation.</p> <p>1991 <i>La loi relative à la formation professionnelle et à l'emploi du 31 décembre 1991</i>, qui : - généralise l'obligation de financement de la formation, l'étendant aux entreprises de moins de 10 salariés et aux professions libérales ; - incorpore au code du travail le droit à la formation des titulaires de CDD. - créé le congé bilan de compétences.</p> <p>1992 <i>Loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle du 17 juillet 1992</i>, qui pose les grands principes de l'apprentissage.</p> <p>1993 <i>Loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle du 20 décembre 1993</i>, qui : - refonde le système de collecte (les FAF / Fonds d'Assurance Formation sont remplacés par les OPCA / Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) - transfère aux régions les compétences en matière de formation professionnelle des jeunes ; - pose les principes du capital temps formation permettant au salarié de suivre pendant leur temps de travail des actions de formation comprises dans le plan de formation de l'entreprise.</p> <p>1999 Création des Licences professionnels universitaires</p>	<p>1990 Le Conservatoire de Musique devient le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris ou de Lyon (CNSPDP / CNSMDL)</p> <p>1991 Création de l'École du Théâtre National de Bretagne Création de l'École Nationale Supérieure Louis Lumière</p> <p>1992 Création des Centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (CEFEDM)</p> <p>1994 Création de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant (CPNEF-SV)</p> <div data-bbox="1160 715 2096 1129" style="border: 1px solid black; padding: 10px;"><p>Diplômes d'Etat :</p><p>1990 Création du Diplôme des Métiers d'Art (DMA) de marionnettes</p><p>1992 Création du Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique Création du Certificat d'Aptitudes (CA) aux fonctions de directeur et de professeur d'écoles de musique, danse et art dramatique Création du Certificat d'Aptitude (CA) aux fonctions de professeur d'enseignement artistique, options musique, danse, direction d'école</p></div>

Les années 2000

Contexte général	Spectacle vivant : institutions et diplômes
<p>2000 <i>Loi relative à la réduction négociée du temps de travail du 19 janvier 2000</i>, qui consacre l'obligation pour l'employeur d'adapter les salariés à l'évolution de leurs emplois. Toute action de formation dans ce cadre constitue du temps de travail effectif et donc la rémunération du salarié est maintenue.</p> <p>2002 <i>Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002</i> ; qui : - instaure le congé pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), - instaure la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP) et le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), en remplacement de l'homologation.</p> <p>2004 <i>Loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie du 4 mai 2004</i>, loi qui : - instaure le Droit Individuel à Formation (DIF) - instaure la professionnalisation (période de professionnalisation) ; - renforce le bilan de compétences, l'entretien professionnel et la VAE - poursuite de la régionalisation de la formation - création du Fond Unique de Péréquation (FUP) destiné aux OPCA qui deviendra le FPSPP</p> <p>2006 Création de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) qui deviendra le HCERES en 2014</p> <p>2009 <i>Loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009</i> ; qui : - crée le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) - instaure un droit à l'information et à l'orientation, qui sera garanti par un « service public de l'orientation tout au long de la vie » - met en place un bilan d'étape professionnel et un passeport « orientation/formation » - instaure la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) - met en œuvre la portabilité du Droit Individuel à Formation (DIF)</p>	<p>2002 Création de la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP) et du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)</p> <p>2003 Création de l'École Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique du Nord Pas-de-Calais (EPSAD) Création de l'Académie nationale contemporaine des arts du cirque Annie Fratellini</p> <p>2005 Création de l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Spectacle Vivant (OPMQ-SV) Création de la Formation Avancée et Itinérante des Arts de la Rue (FAI AR) Mise en place des Cycles d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI)</p> <p>2006 Création de la Commission Professionnelle Consultative du Spectacle Vivant (CPC) : instance du Ministère de la Culture chargée de créer les diplômes nationaux. Changement de dénomination des écoles municipales de musique, de danse et de théâtre agréées (EMMA), des écoles nationales de musiques, de danse et de théâtre (ENM) et des conservatoires nationaux de région (CNR), devenus : conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRC), conservatoires à rayonnement départemental (CRD) et conservatoires à rayonnement régional (CRR).</p> <p>2008 Création du Pôle d'enseignement supérieur Paris Boulogne</p> <div data-bbox="1160 1038 2157 1428" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Diplômes d'Etat :</p> <p>2005 Création du DE d'enseignement du théâtre</p> <p>2007 Création du Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) : comédien Création du Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) : musicien</p> <p>2008 Création du Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) : instrumentiste, chanteur Création du Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) danseur Création du Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) : musicien chef d'ensembles</p> </div>

Les années 2010

Contexte général	Spectacle vivant : institutions et diplômes
<p>2010 Création de l'espace européen de l'enseignement supérieur (issu du processus de Bologne en 2009), visant à placer les systèmes nationaux dans un cadre commun fondé sur trois points clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une structure en trois cycles des études supérieures (Licence/ Master/ Doctorat) - mise en place d'un système commun de crédits pour décrire les programmes d'études (ECTS) - mise en place du supplément au diplôme <p>2011 <i>Loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels du 28 juillet</i> qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favorise les contrats en alternance, - encadre les stages en entreprise, - valide la création du contrat de sécurisation professionnelle, - ajuste la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE). <p>2012 Nouveau paysage des OPCA : regroupement de 49 à 19 (l'Afdas fusionne avec Médiafort)</p> <p>2013 <i>Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés.</i> Accord qui propose la création du compte personnel de formation, du conseil en évolution professionnelle et élargissement de l'éligibilité du CIF-CDD pour les moins de 30 ans.</p> <p>2013 <i>Loi sur la sécurisation de l'emploi</i> du 14 juin 2013, qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créé le compte personnel de formation (CPF) qui remplacera le DIF - création du conseil en évolution professionnelle <p><i>Projet de réforme législative sur la formation professionnelle continue</i></p> <p><i>Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche</i> du 22 juillet 2013, qui remplace la procédure d'habilitation pour l'accréditation des établissements</p>	<p>2011-2014 Création ou préfiguration des Pôles d'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pont supérieur (Pays de Loire / Bretagne) - Institut Supérieur des Arts de Toulouse - Haute école des arts du Rhin (Alsace) - Pole supérieur d'enseignement artistique APSSEA (Nord Pas-de-Calais) - Centre d'étude supérieure musique et danse CESMD (Poitou-Charentes) - Pôle d'enseignement supérieur musique et danse PESMD (Aquitaine) - Pôle d'enseignement supérieur de la musique (Île-de-France) - Pôle d'enseignement supérieur de la musique PESM (Bourgogne) - ESALD (Lorraine) <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 20px;"> <p>Diplômes d'Etat :</p> <p>2010 Création du Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) : musicien métiers de la création musicale Création du Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) : artiste de cirque</p> <p>2011 Création du DE professeur de cirque</p> </div>